

Pages spéciales de L'US Mag, supplément
à L'US n° 781 du 22 septembre 2018

« LES MURS LES PLUS PUISSANTS TOMBENT PAR LEURS FISSURES »*

Ernesto Che Guevara

Le pouvoir avance tous azimuts en lançant réformes sur réformes qui visent toutes à détruire le système social conquis depuis des décennies. Toutes se font au profit des plus riches et s'attaquent aux principes fondateurs de justice, d'égalité, de solidarité, en bafouant les organisations syndicales. Cette frénésie de réformes a aussi une autre finalité : provoquer la sidération et générer résignation et impuissance. Il est vrai que malgré sa très grande impopularité, le Président ne provoque pas de réactions collectives de protestations à la hauteur des attaques.

Cependant, en 2018, les luttes n'ont jamais cessé : dans la Fonction publique, chez les cheminots, les retraités, les personnels de santé, les jeunes, les salariés des entreprises (Carrefour, par exemple). Elles se poursuivent en cette rentrée. Forces syndicales et mouvements citoyens se mobilisent pour le climat, contre la montée de l'extrême droite. Les solidarités s'organisent – souvent à l'échelle d'un territoire – autour de la question migratoire.

Le masque est tombé : Macron est bien le président des riches. Et nombreux nous sommes à clamer « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». Plus nombreux, nous marquons notre détermination à participer aux décisions qui concernent la collectivité pour ne pas laisser le monde des affaires et Monsieur Macron décider de notre vie.

C'est ce que nous dirons à nouveau le 18 octobre. ■

MARYLÈNE CAHOUE

* Titre d'un livre de J. Ziegler, sociologue.



DOSSIER

Rendez l'argent !

• ACTUALITÉ

On ne laissera pas faire

• SANTÉ/SOCIÉTÉ

La Sécurité sociale en grand danger

• LOISIRS/CULTURE

Solidarias 2018, colloque international à Paris

• PORTRAIT

Une jeune femme d'exception



SOMMAIRE

ÉDITORIAL	p. 1
ACTUALITÉ	
ON NE LAISSERA PAS FAIRE	
Face aux réformes régressives, plus de luttes !	p. 2
UNE ATTAQUE SANS PRÉCÉDENT CONTRE NOS PENSIONS	
Baisse du pouvoir d'achat SANTÉ : « UN SYSTÈME À BOUT DE SOUFFLE »	p. 3
Des restructurations comme seules réponses	p. 4
LOIN DU COMPTE	
Le Plan pauvreté	p. 4
INTERVIEW	
ACTUALITÉS SYNDICALES	
Entretien avec Benoît Teste	p. 5
SANTÉ-SOCIÉTÉ	
RETRAITÉS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN	
Réforme des retraites	p. 6
UNE LOI SUR LE FINANCEMENT DE LA PERTE D'AUTONOMIE	
Prise en charge publique demandée	p. 6
COMPLÉMENTAIRES SANTÉ	
Un rapport bienvenu	p. 7
PLFSS 2019	
La Sécurité sociale en grand danger	p. 8
TROIS QUESTIONS À UN CHEMINOT	
« La bataille du rail continue »	p. 8
EUROPE ET MIGRATIONS	
Tartuffe et apprentis sorciers	p. 9
VIE SYNDICALE	
ENFIN MIS EN PLACE	
Le CDCA du Puy-de-Dôme	p. 10
RETRAITÉS FSU	
Les Journées d'automne	p. 10
FACE AUX ATTAQUES	
Défendre les retraités de la Fonction publique	p. 11
EN ILLE-ET-VILAINE	
La rentrée du SI Retraités	p. 11
DOSSIER	
LES CAISSES SONT VIDES ?	
Eh bien rendez l'argent !	p. 12
INFOS PRATIQUES	
UN DROIT À DÉFENDRE	
LES PENSIONS DE RÉVERSION	
Les démarches	p. 18
LOISIRS CULTURE	
CHANSONS ET INTERPRÈTES EN LUTTE	
Ils n'ont pas chanté pour passer le temps...	p. 19
RETOUR DU TAMIL NADU	
De l'« État de Madras » au « Pays des Tamouls »	p. 20
VOLONTAIRES ÉTRANGÈRES	
DANS LA GUERRE D'ESPAGNE	
Solidarias 2018, un colloque international inédit à Paris	p. 22
CHEZ NOS VOISINS	
Les retraités grecs, victimes de la politique d'austérité !	p. 23
PORTRAIT	
UNE JEUNE FEMME D'EXCEPTION	
Un exemple d'actualité	p. 24

ON NE LAISSERA PAS FAIRE

Face aux réformes régressives, plus de luttes !

Le projet de société du président Macron va à l'encontre des solidarités, du lien social, privilégie les plus riches et s'attaque à toutes les instances de concertation. C'est la mise en acte de « à chacun selon son compte en banque » ! Mais actifs et retraités, personnels et syndicats, se mobilisent contre ces mesures. Un automne de manifestations se dessine.



© Georges Bouchart

Paris, le 3 octobre : les 9 organisations ensemble pour exprimer la colère des retraité-e-s en présence de délégués venu-e-s de toute la France.



© Mireille Breton

Septembre 2008 : la faillite de la banque Lehman Brothers précipite le monde dans la plus grande crise économique et financière depuis 1929. Dix ans après, les banques perpétuent leurs activités nuisibles, ouvrant la possibilité d'une nouvelle crise, les peuples continuent de payer au travers des politiques d'austérité. Les inégalités se sont aggravées et les conditions de vie dégradées. Ces politiques font l'objet d'un rejet massif lors des élections en Europe. S'ensuivent des crises politiques majeures et une montée de l'extrême droite porteuse de xénophobie et de racisme. La question migratoire est instrumentalisée au prix de drames humains et d'une attitude délibérée de non-accueil – sauf à titre symbolique. La responsabilité de la France en ce domaine est grande. Le quinquennat est marqué par un autoritarisme et un mépris des corps intermédiaires. L'orientation libérale du gouvernement se poursuit, avec des réformes réactionnaires qui visent toutes à attaquer les garanties collectives, le statut des fonctionnaires, la Fonction publique, les droits du travail, des chômeurs... achevant ainsi les politiques du précédent gouvernement. Les mesures fiscales, toutes

en faveur des plus riches, n'ont relancé ni la croissance, ni l'emploi. Et Emmanuel Macron poursuit opiniâtement dans la même direction, avec un budget centré sur la réduction de la dépense publique. Cela se traduit par des mesures négatives contre les retraités et certaines prestations (allocations familiales, APL...), revalorisées de 0,3 % alors que l'inflation est de 2,3 %. Le sixième État le plus riche du monde compte 9 millions de pauvres. Dans l'Éducation nationale, c'est la suppression de 2 650 postes dans le second degré et le recours accru aux contractuels.

Le 18 septembre 2018, Emmanuel Macron a présenté le « Plan Santé », élaboré sans aucune concertation avec les syndicats : au-delà des effets d'annonces, des mesures qui ne répondent ni aux besoins, ni à la situation critique des hôpitaux, des EHPAD et de leurs personnels. Le gouvernement n'a toujours pas présenté le projet de réforme des retraites. La consultation n'a que l'apparence de la démocratie. Les grandes lignes mises en avant sont une remise en cause totale du système de solidarité actuel. Le Président a annoncé également pour 2019 une loi

sur le financement de la perte d'autonomie. Et déjà les complémentaires et assurances privées sont à l'affût.

Les retraités sont devenus la cible privilégiée du pouvoir. Après la hausse de la CSG, le gouvernement applique déjà la future réforme des retraites en mettant fin à la règle d'indexation pour réduire le déficit des comptes publics. « *On peut légitimement demander un effort générationnel à ceux à qui on paie les retraites* », déclare Aurore Bergé, députée LREM. Les mesures hostiles aux retraités se font au nom de la « priorité au travail », comme si les droits des retraités n'avaient rien à voir avec les cotisations acquittées durant leur vie professionnelle. Les retraités ne se laissent pas faire. Le groupe des 9 a décidé d'une série d'actions en octobre. Après le 3 octobre, l'initiative interprofessionnelle et intergénérationnelle du 9 octobre, l'intersyndicale des 9 appelle à une journée nationale de mobilisation décentralisée le 18 octobre, pour le pouvoir d'achat, le retrait de la hausse de la CSG et une revalorisation au moins à la hauteur de l'inflation. Combat intergénérationnel puisque la sous-indexation réduira aussi les droits de ceux qui cotisent aujourd'hui pour leur future retraite.

UNE ATTAQUE SANS PRÉCÉDENT CONTRE NOS PENSIONS

Baisse du pouvoir d'achat

Dans ce climat de hausse des prix tous azimuts, le gouvernement annonce la fin de l'indexation des pensions sur les prix ! Après le gel des pensions en 2018, il bloque la revalorisation pour 2019 et 2020 à 0,3 % par an alors que la hausse des prix est de 2,3 % en 2018 et de 1,6 % prévue en 2019.

Hausse des tarifs en janvier, en juillet, en septembre : mutuelles, énergie (gaz, électricité, essence), hausse du prix des médicaments, des fruits et légumes, médicaments déremboursés, etc. Si rien ne change, en trois ans, les retraités auront perdu près de 10 % de pouvoir d'achat. Ces pertes s'ajouteront à celles enregistrées les années précédentes et notamment la hausse de la CSG de 1,7 point (plus de 500 € de perte annuelle en moyenne). Cette hausse de la CSG ne sera pas compensée par la suppression progressive de la taxe d'habitation pour une majorité de retraités (voir le rapport parlementaire d'application de la loi fiscale).

La masse des salariés et retraités de ce pays sait que cette baisse de revenus signifie restrictions à la consommation, renoncements à des soins, à l'aide aux enfants et petits-enfants ! Après avoir désindexé les pensions des salaires, le pouvoir n'applique même pas la loi qu'il a fait voter afin que l'indexation des pensions suive la hausse du coût de la vie. Il assimile volontairement retraite et prestation sociale ; c'est une remise en cause de la pension de retraite comme salaire continué. Cela augure mal de la future réforme des retraites qui pourrait aller encore plus loin dans la désindexation des pensions.

L'argument répété à loisir de la « contrainte budgétaire » élude complètement la question d'un meilleur partage des richesses. Le gouvernement poursuit sa politique libérale en faveur des plus riches

BILLET D'HUMEUR

JUPITER ? NON, TARTUFFE !

Les pauvres, les fonctionnaires, les retraités... rançonnés. Des ministres en délicatesse avec le fisc et/ou récidiviste de violation des règles de l'urbanisme. Des passe-droits pour les amis. Les députés de LREM réduits au rôle de perroquets. Des discours sur le respect des valeurs pour masquer la scandaleuse réalité d'une politique qui accroît délibérément les inégalités. Si nous refusons un avenir de sujets du monarque, il est grand temps de marquer un coup d'arrêt !

PIERRE TOUSSENEL

D'autres secteurs sont en lutte. Après l'affaire Benalla, la démission de certains ministres, l'inefficacité des mesures prises, le président des riches est au plus bas dans les sondages. La formidable mobilisation pour le climat, le succès de l'université d'été des mouvements sociaux, les mouvements des personnels de santé, attestent d'une volonté de combattre, qui doit s'amplifier pour créer le rapport de forces nécessaire pour l'avènement de la société que nous voulons. ■

MARYLÈNE CAHOUE

comme le démontre le dossier de ce numéro de *L'US Retraités*. Le SNES avec la FSU dénonce avec force la désindexation des pensions, il demande :

- une revalorisation significative des pensions qui devraient *a minima* suivre l'inflation ;
- le retour à une indexation sur les salaires ;
- la suppression de l'augmentation de la CSG.

C'est ce que nous avons exigé dans une action la plus large possible les 3 et 9 octobre 2018. Soyons très nombreux dans la rue le 18 octobre à l'appel du groupe des 9 pour que le gouvernement cesse de nous prendre pour des « vaches à lait ». ■

JEAN-PAUL BEAUQUIER

Indices des prix à la consommation

	Pondér. 2018	Mai 2017	Avril 2018	Mai 2018 (p)
Ensemble IPC*	10 000	0,8	1,6	2,0
Alimentation	1 627	0,4	1,6	1,7
• Produits frais	243	- 0,3	3,9	4,9
• Autre alimentation	1 384	0,5	1,2	1,1
Tabac	193	2,6	16,5	16,1
Énergie	777	5,3	6,3	10,0
Produits manufacturés	2 594	- 0,7	- 0,3	- 0,2
Services	4 809	0,9	1,4	1,4

IPC : Indice des prix à la consommation (source : INSEE)



SANTÉ : « UN SYSTÈME À BOUT DE SOUFFLE »

Des restructurations comme seules réponses

En intervenant depuis l'Élysée, Macron a voulu signifier une rupture durable et pour le long terme dans l'organisation de la santé, sujet d'inquiétude majeure dans la vie quotidienne.

« **Ma Santé 2022** » devenue « **Prendre soin de chacun** » a ignoré « *l'usager* », remplacé par « *le patient* ». Le mot disparaît aussi des rapports multiples qui sous-tendent la nouvelle organisation. Si le vieillissement a été évoqué, il n'y a aucun engagement en direction des personnes âgées et en situation de handicap. De même pour la crise aiguë de la psychiatrie (hôpitaux, CMP) renvoyée à des mesures sectorielles ultérieures.

La loi HPST dite Bachelot de 2009 revue et corrigée avec la « porosité public-privé »

La T2A (Tarification à l'acte) devrait progressivement disparaître pour les hôpitaux, et la politique de « l'offre de soins », pratiquée par les ARS, remplacée par des parcours territorialisés. Les GHT (Groupements hospitaliers de territoire) sont confirmés et devraient devenir des « Établissements publics de santé des territoires ». L'implicite se concrétise : il y aura une hiérarchisation entre « hôpitaux de proximité » – avec un nouveau statut : « spécialisés » et « ultra-spécialisés ». Le secteur privé est invité à s'associer aux dispositifs. La territorialisation de l'organisation va s'accroître avec les CPTS (Communautés professionnelles de territoire de santé) mises en place par « une incitation exigeante » et une aide financière de l'État. L'objectif est de mettre fin à l'exercice isolé de la médecine en 2022.

Un « couteau-suisse » pour traiter des « déserts médicaux » tant ruraux qu'urbains

La fin annoncée du *numerus clausus* en 2020 ne réglera rien. La répartition géographique très inégale des médecins est le reflet du niveau de vie dans les territoires et la conséquence de la liberté d'installation... Une série d'expédients est mise en place : télémédecine, 400 médecins salariés en renfort, 4 000 « assistants médicaux », etc. Globalement plus de 50 mesures configurées dans une nouvelle loi de santé en préparation.

Face à ces orientations décidées, les moyens ne sont pas à la hauteur des besoins

Les milliards égrenés (3,4 Mds investis d'ici 2022) ne font pas illusion. L'augmentation de 400 M de l'ONDAM (Orientation nationale des dépenses d'assurance maladie) pèse peu par rapport aux 960 M d'économies de fonctionnement et la baisse d'1,2 Mds sur la masse salariale d'ici 2022. Le déficit des établissements publics atteint 1,5 Md. Le plafonnement des dépenses de santé à 11 % du PIB conduit à d'incessantes réorganisations qui complexifient l'accès aux soins. Quant à la « porosité public-privé », elle annonce le recul du service public. Notre syndicalisme doit combattre ces orientations néfastes et contribuer à construire un service public de la santé. ■

GEORGES BOUCHART

LOIN DU COMPTE

Le Plan pauvreté

Après des mois de retard et tergiversations, le choc du « pognon de dingue » versé sans efficacité, le président Macron a annoncé le 12 septembre 2018 les principales mesures de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La pauvreté ne recule pas dans notre pays :

14 % de la population, près de 9 M de personnes, et un enfant sur cinq, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le baromètre annuel Ipsos/Secours populaire pointe les difficultés toujours accrues des plus pauvres pour se loger, se chauffer, se soigner, se nourrir régulièrement et saine... Face à ces besoins, le plan prévoit 8 Mds sur 4 ans.

C'est loin du compte en comparaison des cadeaux faits aux riches.

Loin du compte en regard des mesures annoncées. Si certaines correspondent à des manques (crèches, centres d'hébergement d'urgence par exemple), d'autres ne sont que des palliatifs dont la mise en place revient aux collectivités (petits-déjeuners dans les REP).

Loin du compte aussi pour favoriser l'entrée ou le retour dans l'emploi : la précarisation du travail n'est pas remise en cause, les travailleurs pauvres pas pris en compte.

Loin du compte aussi pour la simplification des aides, la fusion de prestations existantes, tant la réalisation pose de questions : ces mesures permettront-elles un meilleur accès pour ceux qui y ont droit ? Ne vont-elles pas créer une confusion favorable à une baisse programmée des aides ?

Les personnes dans le besoin sont des citoyens et ils ont droit à un niveau de vie suffisant. Pas à un plan si pauvre. ■

MICHÈLE OLIVAIN

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/investir-dans-les-solidarites> : les 21 engagements.

CONSTRUIRE LES MOBILISATIONS

Entretien avec Benoît Teste

Combattre des réformes qui font système et manifester notre attachement aux solidarités collectives.

L'US Retraités : Comment se présente la situation dans l'éducation à la rentrée (réformes, Parcoursup, paritarisme...) et après l'annonce de la suppression de 2 600 postes dans le second degré ?

Benoît Teste : Nous avons parlé d'une rentrée « vérité des prix » car, à rebours des discours creux du « en même temps », c'est une réalité tranchée qui apparaît : salaires qui baissent, classes toujours plus chargées, réforme du lycée qui, si nous n'en obtenons pas le retrait, pourrait augmenter la concurrence entre lycéens et les parcours d'initiés, en lien avec Parcoursup. Cerise sur le gâteau : 2 600 postes en moins dans le second degré alors que les effectifs augmenteront de 32 000 élèves à chaque rentrée jusqu'au moins 2021.

Il faut ajouter à cela les annonces de fusion des académies, possible instrument d'une réduction de moyens, d'un renforcement de la gestion technocratique et nouvelle étape de régionalisation de l'éducation. Au final se dessinent les contours d'un projet éducatif libéral, bien que notre ministre s'en défende.

Le gouvernement prépare aussi pour début 2019, dans le cadre de « CAP 22 », une loi Fonction publique qui assouplirait le recrutement de contractuels, augmenterait la part variable du salaire, dessaisirait en partie CHSCT et CAP de leurs prérogatives. S'opérerait ainsi un renforcement de la hiérarchie, sans contrôle ni contre-pouvoirs syndicaux, une concurrence entre agents et un renforcement de la précarité, au détriment de la bonne marche de l'Éducation nationale.

Et bien sûr il y a la réforme des retraites.

L'US Retraités : Quelle analyse de la future réforme des retraites ?

B. T. : Les contours précis n'en sont pas connus mais tout indique que le gouvernement, tout à son hubris, a l'intention de faire un « big bang » des retraites.

Les arguments avancés de la lisibilité et de l'équité plus grandes d'un nouveau régime par points ou par comptes notionnels ne résistent pas à l'analyse, il n'y a rien de plus illisible qu'un système où l'on ne peut pas savoir à l'avance le montant



Benoît Teste

secrétaire général adjoint du SNES-FSU

de la pension qu'on va percevoir. Surtout, cette réforme fait système avec d'autres projets gouvernementaux, non seulement sur la protection sociale avec la volonté d'aller vers un système plus individualisé où l'État garantit seulement des « socles », réservant les prestations de haut niveau à ceux qui ont les moyens de se constituer une épargne et diminuant la part de solidarité, mais elle fait aussi système avec la volonté de saper les bases de la Fonction publique de carrière à laquelle est lié en particulier le calcul de la pension sur la base des six derniers mois de traitement.

L'US Retraités : Après les luttes sociales du printemps, quelles perspectives ?

B. T. : Il ne faut pas nier une forme de résignation des collègues et une vraie frustration des militants car les combats collectifs sont plus difficiles face au rouleau compresseur libéral. Pourtant, nos luttes ne sont pas vaines et il faut toujours avoir en tête que si notre

modèle social, même dégradé et menacé, résiste malgré tout, nous le devons à nos mobilisations. En termes de stratégie, nous ne croyons pas qu'il y ait à choisir entre la « convergence des luttes » et les « combats sectoriels », ces deux éléments s'alimentant l'un l'autre. Les retraités nous montrent la voie : unité syndicale et associative, détermination à défendre les revendications, manifestations mais aussi campagne d'opinion.

Le SNES-FSU s'est inscrit dans la journée de mobilisation interprofessionnelle du 9 octobre et, avec l'intersyndicale de l'Éducation, appelle à une journée de grève le 12 novembre. Il agit pour construire une action Fonction publique en janvier, en mettant aussi en avant la question des retraites. Les élections professionnelles – du 29 novembre au 6 décembre – revêtiront un enjeu particulier : alors que Macron rêve d'un monde débarrassé des corps intermédiaires, la profession a l'occasion de manifester son unité et son attachement aux solidarités collectives par le vote pour le SNES et la FSU. ■



RETRAITÉS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

La réforme des retraites n'épargnera pas les retraités actuels

La prochaine réforme des retraites part d'un dogme : les 14 % du PIB consacrés aux pensions est un ratio trop élevé qu'il convient de stabiliser, voire de diminuer. Sachant que la population des retraités va s'accroître, nul besoin d'être expert pour comprendre que l'objectif est de baisser le niveau moyen des retraites.

Pour rassurer les actuels retraités, on laisse entendre qu'ils ne seraient pas concernés par la réforme : mensonge.

Individualisation contre solidarité

Cette réforme veut substituer aux différents régimes par répartition un régime dit « universel » où « chaque euro cotisé génèrera le même droit à pension ». Le système probablement retenu est un système de retraite par points. Les cotisations permettront d'acheter des points à leur « valeur d'achat », ils seront accumulés tout au long de la carrière et seront, au moment de la retraite, transformés en pensions en fonction de la « valeur de service » du point (différente de la valeur d'achat). Dans ce système, le mode de calcul sera fondé sur l'illusion que chacun finance individuellement sa propre retraite, comme si on « récupérait » une épargne. Le montant de la pension sera strictement proportionnel au montant des cotisations versées par chacun, c'est le principe de « contributivité pure ». Dans une telle logique, pas ou peu de place pour le « non contributif », c'est-à-dire pour les éléments des pensions qui ne sont pas assises sur des cotisations préalables : c'est le cas des pensions de réversion.

Les pensions de réversion dans le collimateur

Le tollé consécutif à la « fuite » sur la suppression des pensions de réversion a fait réagir Macron : « *Aucun bénéficiaire actuel ne verra sa pension de réversion diminuer* ». Pour autant, qu'en sera-t-il des retraités actuels vivant en couple dont la moitié d'entre eux, surtout les femmes, sera concerné par le veuvage ? Le gouvernement a bien indiqué que parmi les futurs bénéficiaires de la réversion certains verront les pensions de réversion augmenter et d'autres baisser. Parmi ceux qui la verront baisser, il y a d'abord les conjoints de retraités de la Fonction publique. Les pensions de réversion dans le



Actifs et retraités, tous ensemble car tous menacés.

régime général sont soumises à conditions de ressources, ce qui n'est pas le cas pour les veuves ou veufs dont le conjoint était fonctionnaire : au nom de l'harmonisation, ils verraient donc leur pension de réversion diminuer.

En finir avec l'indexation des pensions

Pour ses promoteurs, la réforme aura l'avantage d'avoir un système toujours équilibré, le niveau des pensions étant ajusté en permanence par la variation de la valeur « d'achat » et la valeur « de service » du point. C'est le pouvoir politique qui aura la main. Toute indexation automatique des pensions (sur les salaires ou sur les prix) est donc en contradiction avec la réforme envisagée. Le quasi-gel des pensions pour 2019 décidé par le gouvernement est bien une anticipation de la réforme ! ■

JEAN-LUC LE GUELLEC

UNE LOI SUR LE FINANCEMENT DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Prise en charge publique demandée

Faire résolument le choix de la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité sociale.

La loi est annoncée pour 2019 et Dominique Libault, président du Haut conseil du financement de la protection sociale, en assure la mise en œuvre. Il a mis en place plusieurs groupes de travail début octobre pour définir « les besoins de la société de demain ». Le 13 juin 2018, en effet, Emmanuel Macron lance la loi qui doit

être une réponse « au risque de dépendance ». La notion prête à confusion. En 2008, François Fillon l'avait envisagé, mais son projet, qui combinait financements publics et assurances privées individuelles encouragées par des aides fiscales, fut vite abandonné faute de moyens financiers.

Pour une prise en charge 100 % Sécu.

Aujourd'hui, la réflexion a lieu dans un contexte de régression des droits,

de mesures discriminatoires à l'égard des retraités et d'affaiblissement généralisé de la Sécurité sociale (poursuite des allègements et exonérations des cotisations sociales). Après l'annonce de la loi, l'effervescence gagne rapidement le monde des complémentaires, mutuelles, assurances privées.

Le 10 septembre 2018, le think-tank « Matières grises »,

en partenariat avec *Notre temps*, a organisé un forum sur « le financement du risque social de perte d'autonomie ». Syndicalistes (FO et CFDT), organisations professionnelles, monde des assurances, des mutuelles (dont la MGEN), hauts fonctionnaires et experts ont réfléchi à de nouvelles modalités de financement : régime complémentaire, solutions assurantielles « basées sur un socle de valeurs communes » ? Les complémentaires ont prôné un système à deux étages (socle minimal public et une complémentaire obligatoire) car, disent-elles, « il y aura peu d'argent public supplémentaire ».

Le Haut conseil de l'âge qui souhaite s'inscrire dans le débat

affirmait en 2017 la nécessité du financement



© Wellhofer Designs / Fotolia.com

public. Les organisations syndicales et associatives du groupe des 9 ont pris position pour une prise en charge à 100 % dans la branche maladie de la Sécurité sociale, financée par la cotisation. La FSU sera reçue par Dominique Libault. La vigilance s'impose. ■

MARYLÈNE CAHOUE ET MONIQUE DAUNE

COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Un rapport bienvenu

L'UFC Que Choisir a publié fin juin 2018 un rapport portant sur vingt-neuf complémentaires santé.

Le marché des complémentaires santé dépasse les 40 milliards. Il est en croissance depuis 2006 (57,1 %) tout comme les cotisations (+ 47 %).

En 2016, sur 96 % de la population couverte par une complémentaire, 56 % l'étaient en contrats individuels, tendance qui s'inverse avec l'ANI⁽¹⁾.

La hausse de la fiscalité en 2009 et 2011 explique une partie des augmentations de cotisation qui progressent depuis trois fois plus vite que l'inflation. Les frais de gestion explosent : en 2016, 7,2 milliards d'euros dont 2,8 en communication, publicité, soit plus de 30 % depuis 2010 !

La concentration des organismes – de 1 702 en 2001 à 477 en 2017 – n'a amélioré ni les tarifs ni la redistribution. Ils se situent

dans une logique de marché, même si tous n'ont pas d'actionnaires. Le fonctionnement est le même. La lisibilité de nombreux contrats ne permet pas au souscripteur de connaître ses droits. Il est grand temps de réagir. Sur le modèle de l'ANI qui a rendu obligatoire pour les entreprises la couverture complémentaire des salariés, le gouvernement cherche à faire de même pour les fonctionnaires que l'ANI exclut, comme les retraités, les étudiants... Le risque est réel, c'est une revendication de la CFDT à laquelle la FSU et les autres organisations syndicales s'opposent. Une complémentaire obligatoire amplifierait le désengagement de l'assurance maladie, installerait définitivement plusieurs niveaux d'accès aux soins, avec la notion de « paniers » différenciés selon les statuts, âges, revenus : la fin de la Sécurité sociale.

Il faut faire vivre le mandat du SNES-FSU d'une reconquête de la Sécurité sociale, avec la perspective de 100 % pris en charge, un système dans lequel les mutuelles et leurs personnels, forts de leurs valeurs, de leurs compétences, trouveront leur place. ■

ANNIE EVENO



COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Une lisibilité en berne,
des frais de gestion à la dérive
(rapport en ligne, 12 juin 2018).

(1) Accord national interprofessionnel

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (PLFSS) 2019

La Sécurité sociale en grand danger

Début juillet, la commission des lois a adopté en catimini un amendement supprimant dans la Constitution toute référence à la « Sécurité sociale » pour la remplacer par la notion de « protection sociale ». Face aux vives réactions, la majorité LREM a renoncé à cette modification.

Ce changement sémantique

n'a rien d'anodin et le changement de périmètre de l'utilisation de la CSG risque de le faire revenir : il s'agit de saper un pilier de notre modèle social pour passer d'une logique de droits, liés au travail et financés par la cotisation sociale, à une logique de solidarité, financée par l'impôt.

Le gouvernement a déjà bouleversé le mode de financement de la Sécurité sociale, en supprimant cette année les cotisations salariales maladie et chômage au profit d'une CSG augmentée de 1,7 point. Il veut mettre sous tutelle de l'État l'assurance chômage (et bientôt les retraites complémentaires), jusqu'ici sous la responsabilité des partenaires sociaux, pour avoir la main sur l'ensemble du système de protection sociale. Son objectif est de rompre définitivement avec le principe fondateur de 1945 (« *chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* ») pour réduire les dépenses sociales en les soumettant si besoin aux aléas économiques.

C'est ce qu'il vient de faire en annonçant que les aides personnalisées au logement (APL), les allocations familiales et les pensions de retraite ne progresseront que de 0,3 % en 2019 comme en



Face aux attaques, une nécessité.

2020 alors que l'inflation prévisionnelle serait de 1,7 %. Le gouvernement justifie ce décrochage de 1,4 % par l'affaiblissement de la croissance. Malgré les cadeaux fiscaux offerts aux plus riches (suppression de l'ISF, bouclier fiscal à 30 % pour les revenus du capital...), la croissance n'est en effet pas au rendez-vous (1,7 % l'an prochain au lieu des 1,9 % initialement prévus), ce qui invalide la théorie du ruissellement. Pour autant, le gouvernement refuse de changer de cap et entend maintenir en 2019 ses promesses de cadeaux en direction

des entreprises (poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, transformation du CICE en baisse pérenne des cotisations patronales) et imposer l'austérité aux ménages et aux retraités.

Pour faire passer la pilule, il annonce que les salariés seront exonérés des cotisations sociales sur les heures supplémentaires dès septembre 2019, ce qui incitera les entreprises à ne pas embaucher et jouera contre l'emploi. Ce nouveau manque à gagner pour la Sécurité sociale pourrait même ne pas être compensé par l'État : une piste envisagée par l'exécutif, en totale contradiction avec l'obligation légale de le faire. ■

MONIQUE DAUNE

TROIS QUESTIONS À UN CHEMINOT

« La bataille du rail continue »

Les cheminots ont mené une lutte de longue haleine au printemps pour maintenir leur statut... et le service public. Le point avec José Avilès, cheminot du dépôt de Besançon.

L'US Retraités : *La réforme est passée, la lutte est donc terminée ?*

José Avilès : Pas du tout ! La bataille du rail continue et les enjeux sont énormes ! D'abord sur le plan de la réforme elle-même dont beaucoup d'éléments ne sont pas encore définitivement fixés. La lutte continue au quotidien aux côtés des usagers : un exemple, les mobilisations pour le maintien des gares et pour le maintien des plages d'ouverture des gares comme service au voyageur et non comme galerie marchande ; si on laisse faire, il sera bientôt plus

facile d'acheter son lait dans une gare qu'un billet de train au guichet. Ce sont aussi les mobilisations pour le maintien des lignes, en particulier des lignes d'intérêt local. Le fret est lui aussi concerné : les rails comme les moteurs TGV sont maintenant transportés par camions, un comble !

L'US Retraités : *La longue grève du printemps a laissé des traces...*

J. A. : Oui et avant tout des traces positives ; on n'a pas gagné mais on ne sort pas vaincu de ce conflit.



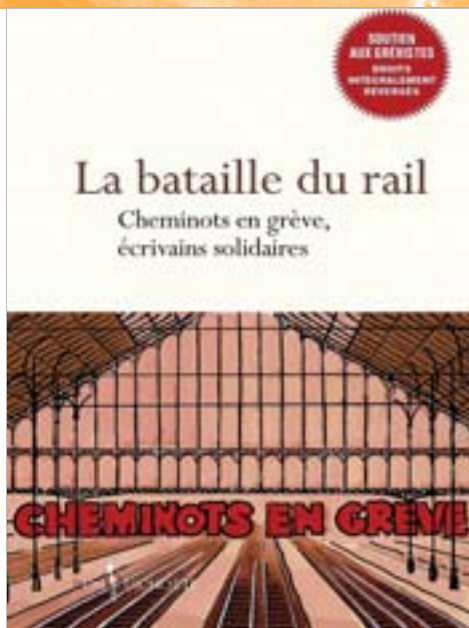
José Avilès, élu national au CE SNCF, secrétaire général de l'union locale CGT et, quand il a des loisirs, arbitre de football !

Les cheminots sont fiers d'avoir mené une lutte longue sous une forme innovante et unitaire. Localement la lutte a pu déboucher sur des acquis importants : ainsi en Bourgogne-Franche-Comté l'ouverture à la concurrence des lignes régionales prévue pour 2019 a été abandonnée.

Il y a aussi de petites victoires à ne pas dédaigner : j'ai pour ma part fait 25 jours de grève... la SNCF m'avait retiré 30 jours en incluant cinq journées de repos qui suivaient des jours de grève, elle a dû me rembourser la différence, après une décision de justice.

L'US Retraités : *Dans les manifestations de soutien, des retraités mais peu de jeunes usagers ?*

J. A. : Les cheminots retraités ont été très actifs



dans la lutte et la mise en place de la solidarité financière, et les autres retraités, en particulier ceux des services publics, ont répondu présents. Pour les jeunes, c'est d'abord un problème d'usage du ferroviaire : beaucoup préfèrent des solutions comme BlaBlaCar ou les bus Macron car ils n'ont pas les moyens de se payer le train : lutter pour que les jeunes aient les moyens d'étudier et de se déplacer, ne se voient pas systématiquement proposer des emplois précaires, est un enjeu de service public et de société. ■

**ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
JEAN-PIERRE BILLOT**

EUROPE ET MIGRATIONS

Tartuffes et apprentis sorciers

« *Bienvenue dans votre maison !* » ont scandé en plusieurs langues 2 000 citoyens de Valence (Espagne) accueillant en juin les réfugiés de l'Aquarius, empêché d'accoster en Italie et refusé par l'État français. Une onde d'humanité dans les eaux glacées de l'UE.

L'heure reste aux manœuvres pour écarter le plus de migrants possible des côtes de la forteresse Europe.

Les conclusions du Conseil européen du 28 juin suggèrent une réforme (floue) du règlement de Dublin, mais confirment les centres de « tri » hors Europe, des financements non pour l'accueil mais pour « renforcer les frontières de l'Europe » : 15 milliards d'euros déjà investis, 3 milliards – par an ! – donnés à la Turquie depuis 2016 pour qu'elle joue les cerbères. Le soutien aux garde-côtes libyens pour « rapatrier » les migrants vers la Libye (!) est explicite. Et des mesures prévoient d'empêcher les mouvements des migrants à l'intérieur de l'Europe⁽¹⁾.

Du ressenti à la réalité...		
Résidents	Pourcentage estimé	Pourcentage réel
Hongrois	8,8	2
Slovaques	8,3	0,6
Suédois	12,7	12,4
Français	18,1	8,9
Belges	19,4	8,8
Italiens	24,6	7

Enquête Eurostat (2018) auprès de 28 000 résidents des pays de l'UE sur le pourcentage selon eux des immigrés dans la population de leur pays.

L'Europe néolibérale, capitaliste, a besoin d'instrumentaliser en « crise migratoire » ce qui est en l'état une crise de l'accueil (encart ci-joint et chiffres du HCR⁽²⁾). Le ministre Collomb triche sur le « *risque de submersion* », pour faire passer sa loi régressive sur l'asile et l'immigration et le programme austéritaire de son Président. Il renforce ainsi sans vergogne le discours de l'extrême droite européenne au pouvoir en Italie, en Hongrie... mais aussi présente en France, en Allemagne. En réduisant le pouvoir d'achat, détruisant les services publics... et désignant l'immigré comme le danger, les « libéraux » sont à la fois Tartuffe et apprentis sorciers⁽³⁾, à l'instar du président Macron qui organise la chasse aux migrants aux frontières, ne respecte pas leurs droits fondamentaux, réprime les citoyens solidaires et se prétend chef du camp « progressiste » en Europe sur la question migratoire.

L'extrême droite européenne, coordonnée par Steve Bannon, ex-bras droit de Trump et ancien cadre de Goldman Sachs, surfe sur le sentiment d'abandon ressenti par les classes populaires et moyennes. La combattre impose d'apporter justice sociale et dignité.

Pour faire reculer la xénophobie, pour que la vie humaine l'emporte sur les valeurs marchandes, il s'agit d'abord de démasquer les tartuffes. ■

MIREILLE BRETON

(1) www.consilium.europa.eu/media/35943/28-euco-final-conclusions-fr.pdf.

(2) Réfugiés et mouvements selon HCR dans le monde : www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html.

(3) Libéraux contre populistes, un clivage trompeur (*Le Monde Diplomatique*, septembre 2018).

ENFIN MIS EN PLACE

Le CDCA du Puy-de-Dôme

Peu à peu, non sans retards et difficultés, les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie se réunissent : la représentation syndicale FSU, FGR-FP, y joue un rôle actif d'analyse et de proposition.

Le CDCA a enfin été installé le 11 juin 2018 ! Fruit d'une longue période de demandes réitérées et de propositions de la part du bureau du CODERPA. Nous avons travaillé sur un projet de règlement intérieur dans lequel nous proposons une association de gestion financière et administrative du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du Puy-de-Dôme de l'AGFA-CDCA63. Cette demande ne rencontrait pas l'assenti-

ment de quelques membres de la branche handicap, mais après discussion et vote, la création de l'AGFA-CDCA63 a été actée. Les ressources de l'association proviendront essentiellement de la subvention du département comme c'était le cas pour l'AGFA-CODERPA. Les frais de déplacements des membres des bureaux et commissions pourront être remboursés. Nous avons aussi obtenu que tous les membres du CDCA, titulaires et suppléants, soient destinataires des comptes rendus de travaux.

Pour la branche « Personnes âgées », la FSU est membre du bureau ainsi que la FGR.

Par contre, jusqu'à fin décembre, les membres de l'ex-CODERPA siégeant dans diverses commissions ou organismes voient leur mandat prorogé car aucune commission ou nomination n'ont eu lieu, cela devrait se faire... lors de la prochaine assemblée générale du CDCA (prévue fin décembre).

Nous devons apprendre à nous connaître et travailler ensemble avec la branche handicap, ne pas laisser venir mais faire des propositions ■

GILBERTE JACOB



© Wikimedia commons/Alexandre Chassignon

Au CDCA, comme en parapente, dans le Puy-de-Dôme on ne lâche rien.

UN TEMPS FORT POUR LES RETRAITÉS FSU

Les Journées d'automne

Pour la onzième année consécutive, les retraités de notre fédération se retrouveront pour se rencontrer et débattre. C'est l'occasion de mettre en commun informations, actions, moyens pour dynamiser les secteurs retraités et faire entendre nos revendications.



2017 : une salle pleine.

Cette année, les journées d'automne se dérouleront les jeudi 15 novembre et vendredi 16 novembre 2018 dans les locaux du SNUipp : 12, rue Cabanis, Paris 14^e, métro Glacière.

Projet de déroulé

→ **Judi matin** : intervention de Benoît Teste, secrétaire général adjoint du SNES et secrétaire national de la FSU, il ouvrira les travaux sur la situation générale qui intégrera notamment le point retraites.

→ **Judi après-midi**

14 h-16 h 30 Cinquième risque ? Cinquième risque branche ? ou... ? Financement de la perte d'autonomie.

16 h 45-18 h Fiscalité (impôt foncier, taxe d'habitation, prélèvements à la source), avec Vincent Drezet.

→ **Vendredi matin**

9 h-12 h Mobilisation des retraités en Espagne et en France : échanges d'expériences et perspective unitaire. Intervenant espagnol et groupe des 9 avec J.-M. Pernot.

→ **Vendredi après-midi**

Vie interne notamment à travers quatre axes :

1. Liens actifs/retraités et place des retraités dans les sections départementales.
2. FGR-FP.
3. Intersyndicales.
4. Fonctionnement des SFR.

→ **Clôture** : Bernadette Groison. ■

MARYLÈNE CAHOUET

Les travaux commenceront le jeudi à 10 heures (accueil à partir de 9 heures) et se termineront le vendredi à 16 h 30. Renseignements pratiques sur le site de formation syndicale de la FSU. L'inscription se fait auprès du CAFORM-FSU, condition indispensable pour être remboursé des frais de déplacement.

FACE AUX ATTAQUES



© DR

Défendre les retraités de la Fonction publique

Trois questions à Jacques Fogliarini, notre représentant SNES au bureau national de la FGR-FP, chargé de la commission protection sociale.

L'US Retraités : *Quelle analyse fais-tu de la situation de la FGR-FP aujourd'hui ?*

Jacques Fogliarini : En dépit de l'affaiblissement provoqué par le départ du SE-UNSA, la FGR a réussi à développer son unité interne, à s'inscrire activement dans les mobilisations et prises de position des organisations de retraités au sein du groupe des 9, à être représentée au HCFEA ainsi que dans la très grande majorité des CDCA et à renforcer son influence au sein du Pôle des Retraités. Tout cela se mesure aussi bien au niveau national qu'au niveau local. Mais l'avenir de la FGR-FP n'est pas assuré pour autant.

En effet, ce qui ébranle le plus nos convictions, au-delà de l'érosion du nombre des adhésions, c'est la remise en cause des liens avec notre corps d'origine qui produit une perte d'identité.

L'US Retraités : *En quoi une association comme la FGR-FP qui regroupe des retraités de syndicats de la FP est-elle particulièrement utile en ce moment ?*

J. F. : La FGR-FP est constituée de retraités syndiqués de la FP dans des syndicats affiliés à la FGR mais aussi d'adhérents directs qui regroupent aussi bien d'anciens syndiqués (ou non) que des adhé-

rents à d'autres syndicats ou associations (par exemple, caritatives). De plus, il y existe des syndicats extérieurs à l'Éducation nationale (exemple : Solidaires Finance). Tout cela produit aujourd'hui une organisation, la FGR-FP, vivante qui, avec ses analyses et son action, est en train d'élargir son audience, aussi bien en direction d'autres syndicats de retraités de la FP qu'en direction d'associations regroupées dans le Pôle des Retraités. Nous sommes la possibilité d'un élargissement de l'unité.

L'US Retraités : *Quel peut donc être l'avenir de la FGR-FP ?*

J. F. : Au travers des mobilisations à venir, nous avons à affirmer nos positions et notre existence qui illustrent qu'il est possible de construire une organisation puissante de retraités de la Fonction publique dans l'unité pour la défense du service public et de ses agents.

Nous devons faire de notre prochain congrès, début avril 2019 au Mans, un lieu de rencontre et de débats entre tous les acteurs des mobilisations des retraités. Ainsi, nous avons tout à gagner à impulser les débats sur le renforcement du syndicalisme retraité à l'intérieur duquel se développera l'existence organisée des retraités de la Fonction publique. ■

EN ILLE-ET-VILAINE

La rentrée du S1 Retraités

La reprise après la parenthèse estivale s'annonce rude. Nos actions retraités d'octobre se préparent, nous relançons la campagne de syndicalisation sans oublier la convivialité !

Même si nous n'avons plus les contraintes professionnelles de nos collègues dans les établissements, le calendrier scolaire guide encore nos activités. Pour ceux d'entre nous qui sont grands-parents, voire arrière-grands-parents pour nos plus anciens syndiqués, petits-enfants et arrières petits-enfants donnent de l'épaisseur aux questions scolaires que nous connaissons par notre presse syndicale. Ceux d'entre nous qui ne se sont pas coupés de tout pendant la période estivale ont vu que le gouvernement Macron a confirmé qu'il avait encore des coups à donner aux retraités. Espérons que ceux qui estimaient qu'il fallait donner sa chance au Président auront compris qu'il entendait favoriser et qui il entendait étriller.

Notre section reprend donc ses activités. Notre première réunion

générale mensuelle se tient le 1^{er} octobre. Faire le point, examiner notre participation aux actions prévues et notre contribution au fonctionnement de la FSU et de la FGR-FP sont à l'ordre du jour. C'est le moment d'examiner qui des nouveaux retraités syndiqués ne baisse pas les bras et qui pense que la retraite est la terre promise attendue. C'est le moment de réfléchir à ce que nous communiquent certains qui quittent le syndicat. Notre plan de thèmes d'échange est à élaborer pour cette saison et notre bibliothèque à réactiver. Nous n'oublions pas la prévision de notre repas annuel ni les moments conviviaux qui terminent chacune de nos réunions. Bref, l'activité syndicale n'est pas toute notre vie, mais elle contribue à ce que cette dernière ne soit pas une longue attente passive. ■

GÉRARD HAMON, SECRÉTAIRE DU S1 RETRAITÉS 35

LES CAISSES SONT VIDES ?

Eh bien rendez l'argent !

Haro sur les dépenses publiques ! En privilégiant les riches, les entreprises, les puissances financières, les gouvernements ont asséché les caisses.

Avec quelles conséquences pour la population et la démocratie ?

Dossier réalisé par Jean-Paul Beauquier, Georges Bouchart, Mireille Breton, Marylène Cahouet, Michèle Olivain, Daniel Rallet, Jean-Louis Viguié



CONTRE UNE POLITIQUE DÉLIBÉRÉE

Choisir la justice

Dès son entrée en fonction en 2007, Fillon s'est dit « Qu'est-ce que vous attendez de moi ? Que je rétablisse que les finances publiques sont au bord de la catastrophe ».

Pourtant au moment même où ce discours catastrophiste était prononcé, ce sont

les banques qui sombraient et l'État qui trouvait beaucoup d'argent pour les sauver.

Le récit néolibéral ne s'encombre pas de ce genre de détail. Si les caisses sont vides, c'est, prétend-il, à cause de la croissance excessive des dépenses publiques.

Mais s'opposer frontalement au financement public de la santé, de l'éducation, du social est un exercice politiquement délicat. Les libéraux ont plutôt insisté sur la prétendue inefficacité des services publics (« un pognon de dingue » pour le social avec si peu de résultats), sur les gaspillages... pour justifier le transfert d'une partie des dépenses publiques au privé. Mais si elle recueille l'adhésion d'une fraction de l'opinion, la privatisation est entachée de soupçon pour une majorité de la population.

ADIS FISCAUX

IÉTÉS OFFSHORE

RÉE EN FAVEUR DU PRIVÉ

e sociale

exclamait : « Les caisses de l'État sont vides ! ». Et Sarkozy de renchérir : « Les caisses déjà vides ? ». Pilonnée depuis des décennies, cette idée faillite a fini par faire son chemin dans l'opinion.

Au contraire, l'argument « on n'a plus d'argent » a servi d'évidente massue chargée de convaincre toute la population. Priver l'action publique de ressources a été une politique délibérée qui, en développant le fatalisme et en dégradant les services publics et sociaux, visait à faciliter l'acceptation d'une politique destructrice des droits sociaux. Les caisses publiques ont été vidées par ceux-là mêmes qui tiennent le discours sur les caisses vides.

Le tournant a été l'année 1978 marquée aux États-Unis par la « révolte des contribuables ». Lors d'un référendum organisé en Californie, un projet de loi (« la proposition 13 ») réduisant l'impôt immobilier de 60 % a été massivement adopté. Les politiques ont cherché à surfer sur ce mouve-

ment anti-fiscal que Reagan et Thatcher ont su les premiers capter.

Le développement de la concurrence fiscale (au nom de la « compétitivité ») a été le vecteur de transmission de cette baisse des impôts profitant surtout aux grandes entreprises et aux contribuables les plus aisés. En France, la baisse des « prélèvements obligatoires » a été amorcée pour les cotisations sociales à la fin des années 1980 et à la fin des années 1990 pour les impôts.

Le rapport du collectif d'audit citoyen (2014) montrait que 59 % de la dette publique française provenait des cadeaux fiscaux et des taux d'intérêt excessifs.

Depuis, la politique d'assèchement des ressources publiques s'est poursuivie et l'évasion fiscale qui complète cette politique est

responsable d'un manque à gagner considérable pour les finances publiques (au minimum 100 milliards d'euros).

L'État social, produit d'une alliance historique entre classes moyennes et classes populaires, est violemment attaqué par cette fuite devant l'impôt. Comme le dit la Fondation Jean-Jaurès, « une partie des catégories les plus favorisées se sent de moins en moins liée par un destin commun au reste de la collectivité nationale, au point que certains de leurs membres ont fait sécession ».

« L'État n'a plus d'argent, mais moi j'en ai. »

Cet aveu de Xavier Niel, PDG de Free, indique clairement le sens politique de cette évolution. Dans ce discours l'entreprise devient, au mépris des plus évidentes réalités, porteuse de l'intérêt général par rapport à l'État « gaspilleur ». Et la privatisation de la dépense lui redonne une légitimité politique ! Pas de problème pour développer les accès privés à la santé, à l'école, à la retraite, aux transports... pour ceux qui ont l'argent que l'État n'a plus.

Le calcul de rentabilité à court terme l'emporte sur les grandes urgences comme le logement et l'environnement, et l'État sous le nom d'austérité pratique une politique de réduction drastique des dépenses sociales. Les forces qui ont conduit ces politiques ont été durement sanctionnées dans de nombreux pays en Europe. L'accroissement des inégalités est sous-jacent à ce rejet. On voit aussi comment ce rejet peut être instrumentalisé par des forces d'extrême droite. Lorsqu'une partie des peuples s'est exprimée avec colère contre l'appauvrissement parfois brutal de leur condition sociale, les gouvernements ont répondu : « On n'a plus d'argent ». Quand ensuite, il a fallu consacrer un peu d'argent à l'accueil des migrants, l'extrême droite s'est saisie de cet argument pour une campagne xénophobe, occultant complètement les responsabilités dans ce manque d'argent public pour faire du migrant le bouc émissaire de cette colère sociale.

C'est pourquoi une campagne sur « Rendez l'argent » est vitale pour la justice sociale, mais aussi pour la démocratie. ■

© Richard Villalon / Fotolia.com

RENDEZ L'ARGENT PUBLIC CONFISQUÉ

« Nos droits contre leurs privilèges »

Les campagnes lancées par le réseau d'ATTAC luttent contre la désinformation et visent à faire entendre la voix des citoyens face aux gouvernements et aux puissances bancaires et financières.



© DR

Dominique Plihon, professeur à l'université Paris XIII, est un économiste spécialiste des questions financières, porte-parole d'Attac.

L'US Retraités : Pourquoi la campagne d'Attac « Rendez l'argent » ?

Dominique Plihon : Attac a lancé la campagne « Rendez l'argent » en 2017. C'était avant l'élection présidentielle, au moment où certains candidats clai-ronnaient que « les caisses de l'État sont vides » et proposaient de réduire les dépenses publiques, de 60 milliards d'euros pour Emmanuel Macron et Marine Le Pen.

Le rapport « Rendez l'argent » rappelle que les dépenses publiques sont restées stables depuis vingt-cinq ans, autour de 55 % du PIB⁽¹⁾. Et que le niveau élevé des dépenses publiques en France correspond à un choix de société, auquel la population est attachée, avec une éducation et une santé publiques. La cause principale de la montée des déficits et de la dette publics est l'érosion des recettes publiques par les cadeaux fiscaux, l'évasion et la concurrence fiscales. Nous montrons qu'il est possible de récupérer chaque année plus de 200 milliards d'euros d'argent public confisqué. Par des mesures qui pourraient être mises en œuvre sous la pression des citoyens, associations, mouvements et syndicats. Ce rapport en dresse une

liste, non exhaustive : lutter contre l'évasion fiscale, taxer les transactions financières, réformer l'impôt pour le rendre plus juste, supprimer les niches fiscales injustes et inefficaces, dont le CICE, éliminer les subventions aux énergies fossiles.

Ces 200 milliards à récupérer chaque année représentent trois fois le déficit public annuel, ou encore deux fois le budget de l'Éducation nationale. Ces 200 milliards doivent être réaffectés à des dépenses d'intérêt général, autour de six priorités : l'emploi au service de la transition écologique, l'éducation, la santé, le logement, la recherche publique et la solidarité internationale.

« Rendez l'argent » reste un mot d'ordre d'actualité sous le gouvernement Macron qui a multiplié les cadeaux aux riches avec notre argent.

L'US Retraités : Comment se poursuit la campagne « Rendez l'argent » ?

D. P. : Cette campagne s'est inscrite dans le cadre

d'un collectif « Nos droits contre leurs privilèges », lancé à l'initiative d'Attac, constitué par une cinquantaine d'organisations du mouvement associatif, syndical et citoyen, décidées à se faire entendre pendant la campagne électorale de 2017. Ce collectif est aujourd'hui en sommeil, mais il a renforcé les liens entre les organisations membres, ce qui a facilité le lancement de nouvelles initiatives unitaires, dont la plus récente est la marée humaine du 28 juin dernier.

L'US Retraités : Quelles sont les perspectives actuelles ?

D. P. : Sur la période récente, Attac a décidé de mettre l'accent sur la lutte contre la finance spéculative et climaticide, et l'évasion fiscale dont le montant correspond au déficit de l'État. Nous avons marqué des points à la suite de nos actions contre les multinationales, principales responsables de l'évasion fiscale : relaxe de Nicole Briand, militante d'Attac, et ancienne proviseure de lycée, qui avait mené une action de « fau-

chage » de chaises à la BNP Paribas de Carpentras. Apple a été débouté par le juge de référés de Paris à la suite d'une occupation de l'Apple store de l'Opéra, le juge statuant qu'Attac a agi dans l'intérêt général. Pour marquer l'anniversaire des 10 ans de la crise, qui a débuté en 2008 par la chute de Lehman Brothers, le réseau des Attac d'Europe a lancé une campagne citoyenne « Nettoyons les banques » et « Prenons le contrôle de la finance », avec plus de 80 actions, dont 50 en France⁽²⁾. Cette campagne est une nouvelle étape dans la lutte citoyenne contre la finance prédatrice, au cœur de l'ADN d'Attac. ■



(1) <https://france.attac.org/IMG/pdf/rendez-l-argent.pdf>

(2) Attac, 10 ans après la crise – Prenons le contrôle de la finance, Les Liens qui Libèrent, 2018.

L'ARGENT DÉTOURNÉ

Un crime contre la justice sociale

Choix du gouvernement en faveur des plus riches, fraudes avérées ou abus de moyens « légaux » pour ne pas payer impôts et cotisations sociales : le résultat est un creusement des déficits, utilisé comme argument pour justifier la baisse des dépenses publiques.

Une fiscalité en faveur du capital

Suppression de l'*exit tax*, refonte de l'ISF, mise en place de la *flat tax*, le paysage fiscal français change. La Flat Tax, ou Prélèvement forfaitaire unique (PFU), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018..., c'est l'application d'un taux unique à tous les revenus du capital (dividendes, plus-values). Autrement dit sans progressivité. Les dettes patronales aux organismes de Sécurité sociale sont une constante en France, même si du fait des exonérations cumulées depuis des années, elles ont tendance à baisser. À 3 Mds en moyenne, on ne peut considérer cela comme négligeable. D'autant que s'y ajoutent quelques détournements du fait de l'État. Ce qui est exonération pour les uns (y compris pour les heures supplémentaires par exemple), se traduit concrètement soit par une diminution des prestations sociales, soit par un financement établi sur une autre assiette, la fiscalité, la CSG en étant un élément clé.

Le prélèvement à la source ne supprimera pas les dizaines de niches fiscales. Le budget 2018 a été marqué par un transfert des ménages modestes vers les ménages les plus aisés : 40 % des mesures fiscales bénéficient aux 10 % les plus riches.

La fin de l'ISF et sa transformation en ISF Immobilière exonèrent

d'effort contributif les éléments patrimoniaux les plus importants dans l'assiette de l'ISF.

En France et en Europe

Cet été, le genre du marronnier saisonnier a été renouvelé par une série d'articles sur les procédures d'optimisation fiscale utilisées par des personnes physiques et morales. Industriels fournisseurs de l'État, vedettes du podium des classements internationaux des personnes le plus riches du monde, banques aux multiples filiales logées dans des paradis fiscaux, la plupart du temps sous la forme d'une simple adresse électronique, dirigeants du Medef à la retraite ou marchands d'art trichant avec le fisc pour spolier tel ou tel membre de leur famille...

Rappelons quelques éléments de la *novlangue* des affaires : opti-

misation fiscale signifie utilisation des failles ou des opportunités juridiques pour payer le moins d'impôt possible, qu'il s'agisse de l'IRPP pour les particuliers, des droits de succession ou de l'impôt sur les sociétés. Les lois permettent cela.

Family trusts et cascades de sociétés à localisation bien étudiée sont les moyens les plus fréquents : environ 100 Mds pour les seuls Français... Et l'UE abrite des paradis fiscaux. ■



Certains n'ont pas besoin de traverser la rue.

© NuvoIarevicta/Fotolia.com

RETROUVER LES PRINCIPES DE 1945 : QUAND L'UTOPIE DEVINT RÉALITÉ

On ne peut pas faire autrement en ces temps de problèmes économiques ! Vraiment ? Dans l'immédiat après-guerre, d'autres choix se sont pourtant imposés. La France est le 6^e pays le plus riche et on diminue les dépenses sociales. « *Les caisses de l'État sont vides !* », assure-t-on à longueur de temps.

Pourtant, en 1945, l'urgence était de reconstruire un pays en ruine. L'obsession était alors le ravitaillement ! Des décisions furent prises : l'économie nouvelle serait gérée non en fonction d'intérêts égoïstes mais de l'intérêt général. Toute personne

devait être assurée de vivre, de travailler dans des conditions honorables de salaire, d'alimentation, d'hygiène, et d'avoir accès au savoir et à la culture.

Et les choses furent mises en œuvre : dans le cadre d'une restauration de la démocratie et des libertés, on entreprit les réformes économiques et sociales. Il y eut d'abord la confiscation d'entreprises à des patrons collaborateurs et des nationalisations avec le retour à la nation des grands moyens de production. On a vu aussi la mise en place des régies gérées de façon paritaire (élus/usagers). Sur le plan social,

de nombreuses mesures dont la création du statut de la Fonction publique, de la Sécurité sociale qui est généralisée le 25 avril 1946, incluant la retraite, instauraient un système fondé sur la solidarité intergénérationnelle.

Certes, tout ne se fera pas tout de suite, le pouvoir d'achat n'a pas été relancé avant les années 1950 et la crise alimentaire a duré longtemps. Mais un élan très fort a été donné. Dans un pays effondré, les réalisations sont immenses.

En 1945, il y avait une volonté et des choix politiques. M. Macron en assume d'autres.

SI VIS PACEM...

Accroissement des dépenses militaires

Une nouvelle course aux armements est en cours dans le monde et la France y participe avec la loi de programmation militaire 2019-25. Elle prévoit 295 Mds € cumulés pour atteindre 2 % du PIB en 2025 soit 50 Mds de budget annuel pour la Défense (30 Mds actuellement), autant que le budget de l'Éducation nationale aujourd'hui.

Les Opérations extérieures (OPEX) très coûteuses et sous tutelle étrangère se sont multipliées, elles résultent de choix politiques contestables, exposent des vies humaines et entraînent des dépenses considérables : plus d'un milliard en 2016. Un soldat déployé (il y en a 7 000) coûtant au moins 100 000 €/an, la sous-estimation est chronique et sert de variable d'ajustement du déficit budgétaire. Armes et équipements atteignent des montants pharaoniques : un satellite militaire coûte 1 à 2 Mds ; un sous-marin d'attaque nouvelle génération plus de 2 Mds ; un char lourd Leclerc : 7 Ms – et il nécessite un dépanneur de 5 Ms ; un avion Rafale : 135 Ms ; un missile SCALP : 850 000 € ; un missile de croisière 2,8 Ms... L'intervention ciblée d'avril dernier en Syrie a mobilisé six navires, dix-sept avions. Les seuls douze missiles tirés ont coûté 12 Ms. Selon la classe politique et les stratèges au pouvoir, la France doit assumer son rang de 6^e puissance économique et membre de l'OTAN et du Conseil de Sécurité de l'ONU. Mais est-on certain que l'éradication d'idées, de la folie destructrice et suicidaire passe nécessairement par des recours à toujours plus de bombardements et tirs ciblés, parfois mal ajustés, qui alimentent vengeance et haine ? C'est s'attaquer plus aux effets qu'aux causes réelles des compor-



Le coût de la guerre.

tements violents et guerriers. En Afghanistan, en seize ans de guerre, les États-Unis ont dépensé 800 Mds \$, engagé jusqu'à 140 000 hommes pour négocier aujourd'hui avec les Talibans. Quant à la souveraineté d'intervention de la France dans les OPEX, elle est sous conditions comme l'indique F. Hollande dans ses confidences (« *Un Président ne devrait pas dire ça* » p. 572) : « *La différence entre les EU et nous n'est pas technique, car militairement nous pouvons parfaitement frapper où nous voulons ; elle est politique. C'est-à-dire qu'eux peuvent faire sans nous, en assumant ; mais nous, faire sans les EU, sans la Grande-Bretagne, bon...* ». ■

GABEGIE FINANCIÈRE

Des choix environnementaux désastreux

C'est un domaine où les reculs, les revirements des gouvernements successifs ont coûté et coûtent à l'État. Les intérêts financiers des grands groupes l'emportent sur l'intérêt général et la santé publique.

La pollution a des conséquences sanitaires sur la population, surtout pour les plus jeunes et les plus âgés. Une commission d'enquête du Sénat de 2015⁽¹⁾ indiquait un coût pour le système de soins, pour la fraction attribuable à l'environnement, de 1 817 millions d'euros⁽²⁾. Plus de la moitié est due aux émissions liées au trafic routier. Mais le fret par route se taille toujours la part du lion : 88 %, alors que le transport par rail atteint à peine 10 %. On peut douter de l'efficacité du plan 2018 pour atteindre les 25 %, après des années d'abandon coûteux de ce secteur.

Revirement sur l'écotaxe

173 portiques installés pour contrôler le transit des poids lourds, mise en œuvre du principe pollueurs-payeurs, tout cela aux oubliettes... C'est le contribuable qui paie !

Selon la Cour des comptes (rapport 2017), l'accord de résiliation du contrat avec le consortium franco-italien Ecomouv' a coûté

1 Md d'euros à l'État. Les recettes manquantes s'élèveraient à 10 Mds. Et on peut évoquer les 210 salariés d'Ecomouv' licenciés. Autre gaspillage des fonds publics : l'abandon tardif du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes coûterait entre 150 et 200 millions d'euros, voire 350, indemnités versées à Vinci. Et le coût des opérations de police pour l'évacuation de la ZAD se monterait à plus de 3 M€.

Quid des pesticides ? Malgré les dizaines de millions d'euros d'argent public dépensés dans le cadre d'Ecophyto tous les ans, en 2016, l'utilisation de pesticides a augmenté de 12 % par rapport à 2011. Sans parler du recul sur le glyphosate...

Transition écologique et solidaire ? On se paie de mots ! ■

(1) Commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air Sénat 2015 www.senat.fr/commission/enquete
 (2) Selon le commissariat général au développement durable.

POUR DÉPENSER MOINS

La prévention au cœur des enjeux

« À ceux que l'argument humanitaire ne convainc pas totalement, qu'ils regardent l'angle économique alors » écrivait le quotidien *La Tribune* en septembre 2015 au sujet de la prévention et du suivi de la santé des migrants. La remarque vaut pour l'ensemble de la population.

Un service de santé au travail⁽¹⁾ interpelle les entreprises avec les « accroches » de l'entreprise : « *prévenir coûte deux fois moins cher que guérir* », « *la prévention, un investissement durable* »...

Dans le cadre de la Journée du cœur, chaque année les professionnels sont unanimes : un AVC déclaré coûte beaucoup plus cher qu'une campagne de prévention contre l'hypertension et un tiers au moins des AVC peuvent être évités.

Les considérations économiques rejoignent donc l'argument humanitaire. L'état de la prévention mesure l'attention d'une société à la santé de chacun de ses membres. Or, l'OCDE⁽²⁾ souligne que « *la France doit accorder davantage de priorité à la prévention et à la promotion de la santé* ». Les médecins notent que les campagnes sont d'autant moins efficaces que le niveau de revenus est bas⁽³⁾. Une prévention insuffisante creuse de fait les inégalités sociales : taux de couverture vaccinale nettement plus faible chez les plus pauvres, prévention secondaire et dépistages beaucoup plus rares (hypertension artérielle, diabète, soins postnatals...). Obésité, consommation d'alcool, tabagisme, en particulier chez les jeunes, restent

à combattre. La prévention reste un « maillon faible » en France selon l'OCDE.

Le logement, le travail s'en mêlent. En 2013, 22 % des ménages franciliens déclaraient « *avoir froid dans leur logement* » contre 17,4 % en 2006⁽⁴⁾. En 2017, la loi « travail » détruit le sens de la médecine du travail, prévention au service exclusif du travailleur (loi de 1946), pour en faire une médecine de sélection pour l'employeur.

La prévention doit viser l'ensemble de la population et cibler les groupes de population à haut risque. Tout le contraire de ce qui se met en place, coûte cher quant aux conséquences et fait fi de l'égalité des vies humaines. ■



Un objectif menacé.

- (1) Association travail santé Essonne (ASTE).
- (2) OCDE rapport « Panorama de la santé : Europe 2016 ».
- (3) Académie de médecine « précarité, pauvreté et santé » (juin 2017).
- (4) Bilan du schéma Régional de prévention Île-de-France (2013).

POUR NE PAS CONCLURE

La démocratie pour imposer d'autres choix

La France est un pays riche. Pourtant, la pauvreté frappe 13,6 % des Français et 19,1 % des moins de 18 ans.

Trois millions d'enfants et plus d'un million de retraités vivent sous le seuil de pauvreté. Selon l'OCDE, six générations sont nécessaires pour que les descendants d'une famille au bas de l'échelle des revenus se hissent au niveau du revenu moyen, soit 180 années. Cependant nous l'affirmons : il n'est pas inéluctable que le monde fonctionne avec d'énormes richesses pour quelques-uns et la misère pour le plus grand nombre.

Ce dossier le montre : l'argent, les financements existent mais les choix politiques ne vont pas dans le sens du partage des richesses.

Alors que faire ? D'abord ne pas se résigner à l'impuissance et démasquer les mensonges. Le libéralisme n'est pas destiné à durer

l'éternité car il est incompatible avec le progrès social. Mais rien ne se fera sans l'intervention du plus grand nombre. Ne pas se taire en s'en remettant aux institutions mais retrouver le goût de l'action

« La fatalité triomphe dès que l'on croit en elle. »



Citation de Simone de Beauvoir.

critique publique. Pour chaque mesure inique, montrer les pistes, les financements. Il est urgent d'imposer le pouvoir des citoyens dans la vie politique et le quotidien en tant que consommateur, usager, salarié, étudiant, chômeur, étranger, retraité... Cela s'appelle la démocratie.

Les luttes actuelles montrent la nécessité d'une protestation longue, d'une levée citoyenne. Le succès des manifestations de rentrée, partout dans le monde, ont montré la détermination pour une planète vivable, un monde à habiter. C'est le chemin à suivre. ■



Dans cette rubrique, Marie-Louise Billy et Robert Jacquin vous répondent ; envoyez vos questions à **L'US-Retraités**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou par courriel à enretraite@snes.edu. Permanence téléphonique le jeudi : 01 40 63 27 32 et 01 40 63 27 31.

LES PENSIONS DE RÉVERSION

Les démarches

Le bénéficiaire peut s'adresser à la caisse de retraite de la personne décédée ou au centre d'information et centre d'accueil des salariés le plus proche, en téléphonant au 0 820 20 01 89 et également au 39-60 (pension de réversion), ou pour un fonctionnaire au Centre de retraite des fonctionnaires de l'État, magistrats et militaires. Pour les fonctionnaires, télécharger le formulaire, le compléter et l'adresser avec les justificatifs au service des retraites de l'État, 10, boulevard Domergue, 44964 Nantes Cedex 9. La demande de la pension de réversion doit être faite également dans le régime de retraite additionnelle de la Fonction publique, elle sera calculée à un taux de 50 % sur les acquis par le défunt.

La pension de réversion est fixée au premier jour du mois civil qui suit le décès, lorsque les conditions requises sont remplies à la date du décès. La demande doit être déposée dans les douze mois.

Formulaire

- Site : Service-public.fr.
- Cerfa n° 11979* pour conjoint.
- Cerfa n° 13582*01 pour orphelin. ■

UN DROIT À DÉFENDRE

Les pensions de réversion

Des menaces pèsent sur la pension de réversion (suppression, nouvelles conditions d'attribution...). Sa nécessité est pourtant avérée et ce droit doit être maintenu.

La pension de réversion, c'est une partie de la retraite dont bénéficiait l'assuré décédé (salarié ou fonctionnaire) qui est versée suivant certaines conditions à l'époux (et/ou ex) survivant ; elle concerne aussi les orphelins, si le défunt était fonctionnaire.

Les différentes conditions des pensions de réversion

PENSIONS DE RÉVERSION			
	PRIVÉ		PUBLIC
	CNAV	AGIRC – ARRCO	
Taux de réversion	54 %	60 %	50 %
Condition d'âge	55 ans	55 ans ARRCO / 60 ans AGIRC	Non
Condition de ressources	20 550 euros / an	Non	Non
Condition de remariage	Non	Oui	Oui

Fonction publique : condition de mariage signifie avoir été mariés au moins quatre ans ou deux ans avant le départ en retraite du défunt ou avoir eu des enfants avec le défunt ; la dernière condition annule les deux premières.

Les remises en question des pensions de réversion

Depuis de nombreuses années, les pensions de réversion font l'objet de la part des exécutifs d'une volonté de modifier les règles d'attribution. La Cour des comptes a proposé d'harmoniser en alignant les divers taux sur celui en vigueur dans le régime général.

Dans le cadre de la concertation qui a lieu entre le Haut commissariat à la réforme des retraites et les partenaires sociaux début juin, un document de travail rendu public a créé la polémique, car il y était question du maintien ou non de l'actuel système de réversion. Pour éviter que la polémique n'enfle, Jean-Paul Delevoye, président du Haut commissariat des retraites, ainsi que les membres du gouvernement Agnès Buzyn, Édouard Philippe, Christophe Castaner ont déclaré que sa suppression n'était pas la question mais que « *tout est sur la table* ». Cette pension est versée à quatre millions quatre cent mille retraités dont 90 % de femmes parmi lesquelles 1,1 M bénéficient uniquement de ces droits dérivés (DREES, 2016). La suppression de cette pension ferait donc tomber le plus grand nombre dans la pauvreté. Au niveau national, le montant global de cette pension est de 36 milliards et il devrait augmenter de 5 à 10 milliards dans les vingt prochaines années avec la progression du nombre de retraités. Or le gouvernement a prévu de plafonner son enveloppe budgétaire autour de 30 milliards. Le président Macron est intervenu à deux reprises pour stopper la polémique en déclarant : « *aucun bénéficiaire actuel ne verra sa pension de réversion diminuer...* » puis en affirmant « *le maintien de la pension de réversion* » et indiquant « *que les futurs retraités bénéficieront des mêmes prestations pour chaque euro cotisé* ». Une formule, certes plus rassurante mais pas beaucoup plus claire, d'autant qu'Agnes Buzyn a déclaré plus tard « *elles seront versées pour les femmes qui n'ont jamais travaillé !* ». Dans le document de travail certaines pistes sont proposées à la réflexion des partenaires sociaux dans le but de modifier les règles, notamment : plafonner la pension selon le revenu du survivant ; définir un âge minimum pour la toucher ; introduire un mécanisme de partage des droits entre époux... autant de propositions qui feront un grand nombre de perdants. ■

CHANSONS ET INTERPRÈTES EN LUTTE

Ils n'ont pas chanté pour passer le temps...

Considérée comme un art mineur, la chanson n'en accompagne pas moins nos vies dans ses temps forts. Chants et chansons historiques de lutte : *Les Canuts*, *L'Internationale*, *Le Chant des Partisans* mais aussi *Le Temps des Cerises*, *Bella Ciao* repris dans les manifs. Trois artistes ont incarné cette veine créatrice.

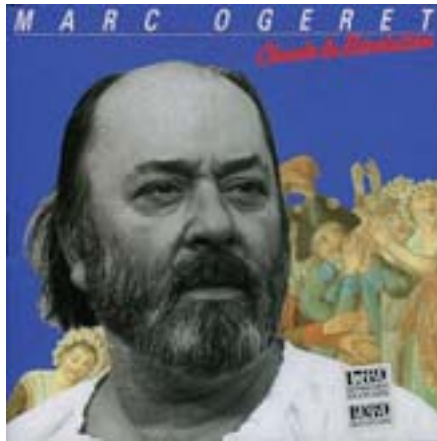
Colette Magny (1926-1997) :

Auteure, compositrice, interprète : « *Dans la famille coup de poing, je suis la mère !* » déclarait-elle, Ferré étant le père, Catherine Ribeiro la fille, Lavilliers le fils. Une anthologie (chez Sony Music) paraît cette année⁽¹⁾. Le rappeur en vogue Orelsan l'a remise en lumière dans un *sample* mais elle est bien peu écoutée. Une voix de cathédrale, puissante, qui irradie, chante magnifiquement le blues. Un registre d'interprétation très vaste : gospel, jazz classique, free, lecture de poèmes...

Elle fut une figure de la contestation politique des années 1960 et 1970 au point d'être bannie des ondes et choisit de placer ouvertement ses espoirs dans la révolution cubaine (*Mal de vivre*). Elle s'engagea contre la guerre du Vietnam.



Melocoton (1963), vrille musicale d'1' 41" mystérieuse et lancinante, lui ouvre notoriété et accès aux premières parties des vedettes du show-biz du moment. Elle participera inlassablement aux meetings, fêtes politiques et populaires, au service des causes anti-impérialistes, dénonçant les injustices. À ce titre, elle figure au « Maïtron » depuis 2012.

**Marc Ogeret (1932-2018) :**

Chanteur interprète passeur de mémoire et engagé. Disparu cette année, il a incarné ce qu'on appelait la « *Chanson Rive Gauche* ». Issu d'un milieu populaire, il intégra le conservatoire de la rue Blanche (Paris) puis se tourna vers la chanson en « faisant la manche » à Pigalle et autres lieux.

Repéré par le frère de Jacques Prévert, il débute en 1955 une carrière d'interprète de poésie « goulante » dans les cabarets rive gauche. Sa qualité d'interprétation, de mise en musique de poètes (Villon, Aragon, Genet...) vont le distinguer. Le disque *Ogeret chante Aragon* connut un grand succès.

Le prix de l'Académie Charles-Cros en 1962 lui ouvre la première partie du récital Brassens en 1964. Avec sa voix chaleureuse et remarquable il se fera passeur des grandes chansons historiques et révolutionnaires : *Chansons d'Aristide Bruant*, de *La Commune de Paris*, *La Semaine Sanglante*, *Craonne*. Ami de Léo Ferré qui louait son interprétation d'*Est-ce ainsi que les hommes vivent ?* il milita activement au Syndicat français des Artistes et choisit d'être inhumé avec un œillet rouge sur la poitrine.

Jacques Higelin (1940-2018) :

Auteur compositeur interprète, il vient aussi de quitter la scène. Artiste aux talents multiples, il était apprécié d'un très large public. Ses prestations constituaient des spectacles complets d'où le renom de « *saltimbanque surdoué* ».

Il s'est inscrit dans la lignée de la chanson française de qualité, rendant hommage à Charles Trenet et participant au premier festival de Bourges en 1977. En 1974 il prend le virage du rock en y plaçant des textes en rupture avec la niaiserie ambiante en vigueur sur ces rythmes. Durant les 30 dernières années on le retrouve familier des concerts caritatifs et des grands rassemblements populaires, comme la fête de l'Humanité en 1986. Très présent dans la défense des immigrés clandestins, il fut un des fondateurs de « Droits Devant ! » et parain de familles avec RESF à l'occasion d'un concert au Bataclan en 2006. Il s'engagea aux côtés de Ségolène Royal en 2012



et soutint une candidature Taubira en 2016. Le bonheur relevait selon lui du partage. Alors était-ce un partageux, ce « Réfugié Poétique » titre de l'album de chansons de 2010 ? ■

GEORGES BOUCHART

RETOUR DU TAMIL NADU⁽¹⁾

De l'« État de Madras » au « Pays des Tamouls »

L'Inde fait irruption ponctuellement dans nos médias français pour ses succès économiques, sa puissance militaire, ses alliances... ou ses brutalités à l'égard des femmes et des minorités. Il s'agit simplement ici de partager une rencontre avec un État progressiste, qui résiste toujours au retour des castes.

Premières sueurs froides au contrôle immigration

à l'aéroport de Chennai (Madras jusqu'en 1996), l'agent chargé de faire la photo et de tamponner le passeport ne connaissait pas l'adresse de la personne qui m'hébergeait. Ouf, son voisin semblait connaître... Il faut dire que Chennai et ses quartiers périphériques sont un vaste chantier de construction et de démolition de maisons ou abris insalubres.



© DR

Périlleuse circulation

Premiers repères

Enfin arrivés chez l'habitant, première visite des alentours, accompagnée de l'employée de maison qui craignait que je me fasse embêter ou renverser par un véhicule ! Le problème n'est pas tant la conduite à gauche, héritage britannique, que le mépris que semblent avoir les conducteurs du code de la route, l'état des bas-côtés, la difficulté à se frayer un chemin entre les autos, les scooters, les autorickshaw (tooktook) et les vaches et zébus ; on comprend vite pourquoi les expatriés n'ont pas le droit de conduire.

Nous arrivons près de la mer qui garde les marques du tsunami (3 000 morts en 2004), au sud de la plage de Marina, et abrite le quartier des pêcheurs et des réfugiés qui vivent sous des « tentes ». Nous sommes logés plus au sud dans un quartier où se mêlent habitations traditionnelles, maisons récentes habitées par des expatriés ou des Indiens riches, petits temples, terrains vagues refuges de la vache du quartier, ou terrains entourés de murs, avec un avis aux chasseurs immobiliers : « *cette propriété n'est pas à vendre* »...



Pas à vendre

© DR



© DR

Crise du logement pour ceux qui n'ont pas de ressources : ici, les employés de maison sont satisfaits d'être logés dans un coin du garage...

L'école et l'entreprise

Le Tamil Nadu est plus connu pour ses industries que pour ses lieux touristiques, mis à part la plage de Madura à l'est de Chennai (Madras jusqu'en 1996).



© Christiane Le Pennec

Les filles à l'école

Avec son voisin le Kérala, le Tamil Nadu est parmi les États où les taux de scolarisation de la maternelle à l'Université sont parmi les plus élevés de l'Inde (100 % jusqu'au collège), avec de forts taux d'étudiantes dans le supérieur. Écoles d'État, entièrement gratuites (même l'uniforme, héritage britannique) mais qui manquent de professeurs, écoles privées, religieuses,

(1) Tamil Nadu signifie « pays des Tamouls ».

Pour en savoir plus

Avant d'y aller et pour se mettre dans l'ambiance, lire Rohinton Mistry, « A fine balance » (*L'Équilibre du Monde*), pour l'histoire de la deuxième moitié du XX^e siècle, les romans (en anglais seulement) de Novoneel Chakraborty, Savi Sharma, Preeti Shenoy et bien sûr les textes et romans d'Arundhati Roy.

étrangères (belges, canadiennes, anglaises), une grosse école américaine (le lycée français est à Pondichéry), instituts de formation et de recherche, sont partout et recherchés. Sans doute la raison pour laquelle nombre d'entreprises étrangères y sont implantées (automobiles notamment avec un marché énorme à venir !).

Contrastes

Un choc quand on vient d'un désert médical : le foisonnement de cabinets médicaux et dentaires et hôpitaux et cliniques ! Aussi surprenant que le nombre de temples, églises, mosquées bordant les routes.

Et des tonnes de panneaux pour des personnalités politiques ou du cinéma, avec au moment où nous y étions, des portraits de Jayalalithaa Jayaram pour l'anniversaire de sa mort. Ancienne vedette de cinéma devenue femme politique, ministre en chef du Tamil Nadu depuis 1990, elle est créditée des immenses progrès réalisés dans le domaine de l'éducation et des



© DR

Étal ouvert

droits des femmes.

Le Tamil Nadu est réputé pour sa gastronomie. On y mange très bien, pas cher pour nos bourses occidentales ! Partout au bord des rues et des routes, malgré la chaleur (35° C début mars) des stands de nourriture : fruits, poissons, poulet, agneau. Mais aussi des restaurants où l'on mange dans un décor de rêve !

Les temples, incontournables !

Les anciens : Mamallapuram, immense ensemble de temples la plupart taillés dans la pierre au VII^e siècle, marquant l'entrée de ce qui fut le principal port du royaume des Pallava : le Temple du Rivage, érodé par les vents et abimé par le tsunami, est en rénovation. Les Cinq Ratha (chars), chacun creusé dans un seul bloc de pierre, dédié à une divinité, enfoui dans le sable jusqu'au XVIII^e siècle. L'Ascèse d'Arjuna – *La Descente du Gange* –, immense bas-relief sculpté dans des rochers eux-mêmes creusés de petites chapelles.

Et les modernes : Kapaleeshwarar, quartier de Myla-

pore, immense ; les temples de quartier, presque familiaux, celui de Sri Manaku Vinayagar à Pondichéry où l'éléphant vous gratte la tête quand vous avez mis un sou à portée de sa trompe.

S'ajoutent les vestiges du passé colonial. Par exemple au musée

du Fort de Chennai, héritage britannique, un buste de « *Goddess Marianne, a national emblem of France and an allegory of Liberty and reason* », témoin de la courte période où Madras fut française avant d'être reprise par les Anglais !

L'eau, au centre des enjeux

Sur la route de Chennai à Pondichéry, on longe des rizières, des marais salants, l'usine à dessaler l'eau, d'où partent citernes et camions qui livrent l'eau dans la ville, des résidences balnéaires, mais aussi des décharges. On traverse des villages mélangés d'habitations traditionnelles et de bâtiments modernes, avec des toilettes publiques, implantation récente. La question de l'assainissement et celle de la collecte des déchets restent en effet des questions urgentes à traiter, comme celle de l'accès à

l'eau qui a donné matière à une grande manifestation voilà quelques semaines pour le partage de l'eau de la rivière « *Stalin leads march for Cauvery-Board* » (*India Express*, April, 5). Les Tamouls sont très organisés et très combatifs, dans les usines automobiles par exemple, où les syndicats sont incontournables. Très prompts à manifester aussi.

Regard sur Auroville

Ville expérimentale créée en 1968 par une Française, Mirra Alfassa, surnommée *The Mother* (La Mère), dont le but est de se détacher des biens matériels et de vivre en paix.

Le projet est soutenu par l'UNESCO. Le gouvernement de l'Inde reconnaît Auroville comme « *une ville culturelle internationale* ». Cependant ce morceau de Terre, géré comme une entreprise, fonctionne comme une secte, loin de l'esprit de 1968... ■

CHRISTIANE LE PENNEC



© DR

L'Ascèse d'Arjuna



© DR



© DR

VOLONTAIRES ÉTRANGÈRES DANS LA GUERRE D'ESPAGNE

Solidarias 2018, un colloque international inédit à Paris ⁽¹⁾

La place des femmes dans la guerre ne fait pas souvent l'objet d'études rigoureuses. Lorsqu'elles sont étrangères comme l'ont été nombre des volontaires de la guerre d'Espagne, la question des formes de leur engagement est encore plus ignorée. C'est le défi inédit que relève le colloque international Solidarias2018 du 24 au 26 octobre 2018.

La mise en valeur de la part des femmes au sein des volontaires doit « *permettre de révéler leur présence comme celle d'un groupe social spécifique* » souligne la présentation du colloque. Il s'agit également « *d'éclairer les contextes qui se sont imposés aux femmes volontaires, les obstacles et contraintes rencontrés en tant que femme, en tant que militante et souvent en tant qu'immigrée* ». Dans les brigades internationales aussi les « rôles » étaient souvent « bien » définis. Elles étaient infirmières ou sténo-dactylographes, professions typiquement féminines, mais aussi journalistes, photographes, philosophes, toutes volontaires et bénévoles (autant de mots étonnamment épiciènes – donc masculins ? – qui n'aident pas à mesurer leur action).

L'oubli plus dangereux que jamais...

Claire Rol-Tanguy, secrétaire de l'Association des Amis des combattants en Espagne républicaine (ACER), et l'ensemble des organisateurs ont voulu que l'histoire des femmes serve le présent. Il faut se souvenir de ces jeunes ouvrières juives issues de l'immigration polonaise, socialistes et communistes, parties

de Belgique pour aider l'Espagne républicaine (les mamas Belgues). Il faut se souvenir de ces « indésirables », déçues de leur nationalité pour leur engagement contre le franquisme, enfermées quand elles ont fui l'Espagne au camp d'internement de Rieucros en Lozère par la France. Le délit de solidarité avait déjà ses défenseurs au temps de la « *retirada* »... On pense à Elisabeth Eidenbenz, dont vous pouvez lire le portrait (page 24).



Les femmes invisibles et/mais engagées

L'une des tables rondes portera sur l'engagement féminin contre le fascisme, le « *fascisme étant perçu par beaucoup de femmes comme un puissant*

instrument d'oppression féminine ». L'abstract va plus loin et propose de « *réfléchir au "genre du militantisme" et à la façon dont cet engagement des femmes modifie, ou pas, la répartition sexuée du travail militant...* ». Des exemples d'hier mais aussi des débats d'aujourd'hui ! ■

MIREILLE BRETON

1) Le programme détaillé du colloque avec les intervenants et les soutiens : <http://solidarias2018.com/index.php/programme-fr-3-2-2/#prog>.

POUR EN SAVOIR PLUS : le colloque est coorganisé par l'ACER, l'université de Paris Panthéon-Sorbonne et l'Université Paris Lumière avec de nombreux soutiens. **Contact :** <http://solidarias2018.com> • <http://solidarias2018.com/index.php/programme-fr-3-2-2/#prog>

REPÈRES

Mercredi 24 octobre, à partir de 14 h, espace Niemeyer (Paris)

Table ronde 1 : « Les étrangères venues des démocraties européennes et nord-américaines ».

Table ronde 2 : « Les volontaires étrangères en Espagne : regards ibériques ».

Table ronde 3 : « Exil, immigration et clandestinité : les volontaires étrangères des régimes autoritaires ».

19 h 30 Projection du film *Les indésirables*¹⁾. Film de Bénédicte Delfaut, France, 2014. Suivra une table ronde sur l'internement en France des étrangères dites « indésirables » en 1938-1940.

Jeudi 25 octobre, espace Niemeyer (Paris)

9 heures « Femmes invisibles ? Sources, méthodes et approches d'une histoire des femmes engagées ».

14 heures « Par-delà les frontières. L'engagement féminin au sein de la mobilisation antifasciste transnationale ».

20 h 45 Au cinéma Le Méliès à Montreuil, *La mémoire des jeunes filles*. Projet d'une classe de Troisième du lycée de Madrid (2016) autour du documentaire *Las Mamás Belgues*. Projections : *Las Mamás Belgues* (Les mamans belges), 27 minutes, Belgique, 2016²⁾.

Vendredi 26 octobre, auditorium du Petit-Palais (Paris)

9 heures « Les intellectuelles étrangères et la défense de la République espagnole », du Front au congrès des écrivains avec une table ronde spécifique sur les intellectuelles françaises engagées.

14 heures « Les femmes dans l'action sanitaire et sociale en faveur du peuple espagnol : trajectoires et pratiques ».

18 heures « Perspectives et continuités. De l'Espagne au Rojava : internationalismes et engagements féminins transnationaux de 1938 à 2018 ».

1) <http://www.dailymotion.com/video/x2epsbc>
2) <https://lasmamabelgas.com>

ΑΥΤΟ ΕΙΝΑΙ ΑΡΚΕΤΟ, ΝΑ ΣΤΑΜΑΤΗΣΙ ΤΙΣ ΘΥΣΙΕΣ ΤΟΝ ΕΡΓΑΖΟΜΕΝΟΝ⁽¹⁾



© DR
Forte mobilisation.

Les retraités grecs, victimes de la politique d'austérité !

Depuis plusieurs années, tous les retraités européens ont subi les attaques des politiques d'austérité de la part de la Commission européenne. Celles contre les retraités grecs sont exemplaires, la Grèce étant même présentée comme le laboratoire européen du néolibéralisme.

L'évolution de la protection sociale en Grèce

Le système de protection sociale a été longtemps fondé sur le principe de l'assurance à caractère professionnel reposant sur les cotisations sociales. Mais la mise en place d'un service national de santé en 1980 a infléchi le système vers des principes beveridgiens. Aujourd'hui, le financement est tripartite : salarié, employeur, État pour la majorité des risques. L'âge légal de départ à la retraite est de 65 ans, avec une durée de cotisations de trente-cinq ans pour une pension à taux plein. Un système de pension minimale a été mis en place en 1996.

Mais la crise est passée par là

La protection sociale a été la cible de la Troïka (UE, FMI, BCE) dès l'imposition des *memoranda* à la Grèce (2010), pour y appliquer les recettes néolibérales. Avec la crise financière, les gouvernements successifs ont engagé une politique d'austérité concernant les dépenses sociales et publiques. Les retraités grecs ont perdu, entre 2010 et 2015, près de 30 % de leurs revenus, l'âge de départ à la retraite est passé de fait de 60 à 67 ans.

L'arrivée en 2015 de SYRIZA devait changer la politique sociale

En janvier 2015, le parti SYRIZA a gagné les élections législatives sur la base d'un programme qui annonçait le rétablissement des droits des salariés et de la protection sociale. Après six mois de

négociations avec les créanciers et l'UE, et malgré le référendum, les dirigeants du gouvernement grec ont signé un troisième memorandum d'austérité.

Ces mémorandums ont affaibli le système des retraites, mettant en péril sa viabilité à cause du vieillissement de la population avec la chute de la natalité, de l'augmentation de l'émigration et du travail au noir. Il s'y ajoute l'impact de la restructuration de la dette grecque en 2012. Les banques grecques ont profité de conditions favorables, mais des caisses de Sécurité sociale, qui ont investi

dans la dette publique, ont perdu des milliards d'euros.

La paupérisation se généralise : la moitié des ménages compte sur la retraite de leurs parents ou grands-parents pour survivre.

Les Grecs n'en peuvent plus des sacrifices

Ils l'ont exprimé une fois de plus lors de la grève générale du 30 mai 2018 à l'appel des deux principaux syndicats du privé (GSEE⁽²⁾) et du public (Adedy⁽³⁾), à quelques semaines de la sortie officielle, le 20 août, de l'état des plans « d'aide » imposés par la troïka. Mais le gouvernement grec, malgré les déclarations de A. Tsipras, s'est déjà engagé à continuer à réformer et à réduire les retraites. Certains parlent de 30 % alors que la pension moyenne s'élève à 833 euros, soit une baisse de 40 % depuis 2010.

Les retraités continuent ainsi d'être les premiers sacrifiés de la crise. ■

DOMINIQUE BALDUCCI

(1) Mot d'ordre commun de la manifestation du 30 mai 2018 : « Ça suffit, stop aux sacrifices des travailleurs ».

(2) Confédération générale du travail de Grèce.

(3) Confédération des syndicats des fonctionnaires publics.

QUELQUES CHIFFRES

Population

10 750 197

Depuis 2013, la population baisse :
- 400 000 habitants

65 ans et +

20,91 % et 40 % de la population de + 60 ans

Espérance de vie

83,7 ans

pour les femmes

78,5 ans

pour les hommes

Taux de fécondité

1,30 % le plus bas de l'Europe

Taux de chômage

24 %

Source : Eurostat, chiffres 2016

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Avant 1992. Le système grec est un système par répartition.

1992. Modification du mode de calcul de la pension et des conditions du départ à la retraite pour prévenir les conséquences du vieillissement de la société grecque.

1996. Création d'une allocation de solidarité sociale au profit des retraités bénéficiaires de la pension minimale.

2004. Réduction des préretraites et incitation à travailler jusqu'à 65 ans (départs à 61 ans le plus souvent).

2010-2019. Quatorze réformes : âge de la retraite reculé à 67 ans, augmentation du nombre des annuités et baisse du montant des pensions de 40 %.

UNE JEUNE FEMME D'EXCEPTION

Un exemple d'actualité

L'histoire d'Elisabeth Eidenbenz fait écho au temps présent : accueil des réfugiés, camps de regroupement insalubres, refus de laisser la « légalité » du moment briser la solidarité, désobéissance comme vertu d'humanité, reconnaissance de l'héroïsme très tardive...



© Fond Elisabeth Eidenbenz/Mairie d'Elne

Elisabeth Eidenbenz

« Il faut parfois désobéir pour rester un être humain »

GUY ECKSTEIN NÉ À ELNE

POUR ALLER PLUS LOIN

www.racontemoilhistoire.com/2015/09/elisabeth-eidenbenz-maternite-suisse

Elisabeth Eidenbenz, née en 1913 en Suisse, morte en 2011, fille de pasteur protestant pacifiste, membre du Secours suisse aux enfants, a 24 ans quand elle part près de Valence, en Espagne, pour s'occuper pendant l'été 1937 d'enfants victimes de la Guerre civile. Elle y intervient auprès de petits Madrilènes que l'on envoyait à l'abri des combats. Mais bientôt débute l'exil, la « *retirada* ».

En 1939, l'actualité près de Perpignan, ce sont les camps d'internement de prisonniers républicains fuyant la guerre, plus de 465 000 réfugiés parqués parfois à même la plage comme à Argelès-sur-Mer où sont regroupées jusqu'à 180 000 personnes sur le sable. La xénophobie, les préjugés, la peur des « Rouges » ont poussé à entasser ces centaines de milliers d'Espagnols dans des conditions épouvantables. Et le pire est pour les femmes enceintes et jeunes mères, qui meurent de faim et vivent dans des conditions d'hygiène et de promiscuité déplorables.

La maternité d'Elne

Elisabeth vient d'arriver d'Espagne. Elle dirige une première maternité qui doit fermer. Arrêter l'accueil ? Pas question : Elisabeth a vu la demeure d'En Bardou, un « château » à l'abandon propriété d'un industriel (JOB). Le toit fuit. Des travaux sont financés par des dons, mais ils ne sont pas finis quand naît le premier enfant en 1939. C'est le début d'une histoire étonnante, 597 enfants vont voir le jour dans cette maison jusqu'à sa fermeture par les Allemands en 1944. Aux exilées républicaines succèdent des Juives, des Tsiganes, toutes accueillies, au mépris de la légalité, en contradiction même avec les ordres de la Croix-Rouge qui entend obliger Elisabeth à se plier aux lois françaises : elle aurait dû rester neutre et ne pas accueillir de réfugiés politiques ou de Juifs.

Une parenthèse heureuse, malgré tout

Un millier de femmes, des centaines d'enfants vont vivre des moments certes difficiles, à surmonter la faim, le froid, les épidémies, la peur de l'avenir, mais aussi des temps de jeux, de fêtes pour redonner un peu de moral à celles qui avaient tout perdu mais attendaient ou avaient un enfant. Les photos prises témoignent du travail en commun, de la gaîté qui malgré tout régnait. Des histoires de solidarité (une jeune mère dont le bébé est mort-né reste pour donner son lait), de risques pris et d'inventions pour tromper la Gestapo (on baptise de prénoms espagnols ou inventés des bébés juifs ou tsiganes...).

Une femme qui a fait ce que lui dictait sa conscience

Il lui faudra attendre 2002 pour recevoir la médaille des Justes, des distinctions catalanes et espagnoles, et elle ne recevra la Légion d'honneur qu'en 2007. En 1946, la Croix-Rouge suisse ne renouvellera pas son contrat, pour désobéissance... Elle poursuivra son œuvre en Autriche auprès de femmes victimes de viols de guerre ou en dirigeant des maisons d'accueil pour femmes en réinsertion. ■

MICHÈLE OLIVAIN